

LIGNES DIRECTRICES POUR LES PARTENARIATS CORPORATIFS DE CURE

Nous souhaitons que chaque partenariat reflète la mission et les valeurs de la Fondation CURE®. Afin d'assurer une collaboration réussie, toutes les campagnes et tous les documents promotionnels doivent être soumis à CURE pour examen et approbation préalables.

Entente de partenariat

Une entente signée est requise avant le début d'une campagne. Elle doit préciser les détails de la campagne, l'engagement en matière de dons ainsi que les responsabilités de chacune des parties.

Nom et logo de CURE

Toute utilisation du nom ou du logo de CURE doit être approuvée au préalable, notamment sur les produits, les outils promotionnels et le contenu numérique.

Produits et promotions

Tout produit associé à CURE doit être soumis à notre approbation avant sa production, sa promotion ou sa mise en vente.

Matériel promotionnel

Tout contenu présentant CURE ou le partenariat doit être approuvé avant sa publication en ligne, en magasin ou par tout autre moyen de communication.

Ventes et exécution des commandes

Les partenaires sont responsables de toutes les ventes, des transactions, des demandes de service à la clientèle et de l'exécution des commandes. CURE ne vend pas de produits au nom de ses partenaires.

Dons

Le montant, le pourcentage ou la contribution convenus doivent être précisés dans l'entente de partenariat et versés conformément aux modalités convenues.

Si vous avez des questions concernant nos lignes directrices, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe CURE par courriel à infocure@fondationcure.com.